

stabilisation de la Pologne, et l'octroi d'une aide de 10 millions au développement économique. L'ancien secrétaire d'État aux Affaires extérieures, le très honorable Joe Clark, annonçait à la fin de mai 1990, de concert avec les membres du G-24 (le groupe des 24 pays les plus industrialisés) que ce programme serait élargi pour s'ouvrir à d'autres pays d'Europe centrale et de l'Est où la démocratie est en voie de s'épanouir, y compris l'Union soviétique. Le Canada a également étendu l'application du régime général des tarifs préférentiels à la Pologne et à la Hongrie, facilitant ainsi l'accès de ces pays aux marchés canadiens.

Pour favoriser les investissements canadiens en République fédérative tchèque et slovaque, un accord bilatéral pour la protection des investissements étrangers et une convention pour l'élimination de la double imposition ont été signés. Grâce à ces accords, il est beaucoup plus facile, pour les sociétés canadiennes, de s'établir dans ces pays en association avec des entreprises de la région.

Établissement de nouvelles relations d'affaires

Un certain nombre de programmes et de services offerts à l'échelle mondiale par le Gouvernement du Canada peuvent s'avérer utiles pour les gens d'affaires d'Europe centrale et d'Europe de l'Est désireux d'établir des relations avec les entreprises canadiennes.

Des lignes de crédit ont été accordées par la Société pour l'expansion des exportations, organisme officiel du Canada pour le crédit à l'exportation. Cet organisme fournit une assurance-crédit à l'exportation, consent des prêts et offre des garanties et d'autres services financiers aux exportateurs canadiens. En libérant les sociétés canadiennes des inquiétudes relatives aux paiements, elles peuvent, grâce à ces services, envisager des projets d'association avec les entreprises de la région.

La Corporation commerciale canadienne joue aussi un rôle primordial à l'appui des partenariats formés avec des sociétés de cette région. Elle agit en effet comme entrepreneur principal dans la conclusion des marchés de ventes à l'exportation entre fournisseurs canadiens et gouvernements étrangers ou organismes internationaux, quand les deux parties préfèrent que les gouvernements se chargent des transactions.

Conscient que les changements politiques et la réforme économique qui se poursuivent en Europe centrale et en Europe de l'Est auront des répercussions sur les intérêts canadiens, Affaires extérieures et Commerce extérieur Canada (AECEC) a établi un Groupe de travail sur l'Europe centrale et l'Europe de l'Est qui s'occupe de coordonner les initiatives des secteurs public et privé. Ce groupe, dont l'objectif est d'appuyer la réforme économique, subventionne des activités telles que :

- la formation et le perfectionnement dans le domaine agricole;
- l'échange de compétences par des organisations non gouvernementales et d'autres organismes du secteur public;
- la formation de gestionnaires d'entreprises et de services techniques;
- la formation de vérificateurs, de statisticiens et de gestionnaires financiers;

■ des études préliminaires de faisabilité sur les possibilités d'investissement canadien dans le contexte de la transition d'une économie dirigée à une économie de marché.

AECEC a récemment créé un nouveau programme — Renaissance Europe de l'Est (REE) — qui vise tout spécialement à aider les exportateurs canadiens à se tailler une place sur ce marché. Le programme tient compte de la nouvelle conjoncture et des conditions changeantes du marché dans cette région particulière ainsi que de l'importance de lui fournir des modèles d'entreprises privées florissantes.

REE assumera en partie certains des coûts suscités par l'expansion des entreprises qui cherchent à pénétrer le marché et à créer de nouvelles formes de relations d'affaires. Son objectif primordial est cependant d'accroître les échanges commerciaux avec cette région. Parmi les marchés admissibles, on compte la Bulgarie, la Hongrie, la Pologne, la République fédérative tchèque et slovaque, la Roumanie, l'URSS (qui a été suspendue temporairement) et la Yougoslavie.

Les projets approuvés sont ceux qui, de toute évidence, offrent des possibilités d'expansion commerciale et industrielle pour le Canada. Ils doivent aussi être avantageux pour le marché visé et compatibles avec les objectifs

d'établissement d'une économie de marché ainsi que de modernisation de l'industrie nationale et de l'agriculture.

Le Programme de développement des marchés d'exportation offre aux entreprises canadiennes l'aide financière qui leur permettra de s'engager dans des activités de promotion du commerce ou de participer à ces activités, qui doivent obligatoirement avoir trait à la vente à l'exportation. Grâce à ce programme, il est beaucoup plus facile pour les sociétés canadiennes d'effectuer des visites à l'étranger afin de négocier la création de coentreprises et d'autres activités commerciales.

Il existe d'autres programmes conçus ou financés par le gouvernement, dont les missions commerciales, qui stimulent la vente de produits et de services canadiens; les foires commerciales; les visites financées par les gouvernements en vue de découvrir de nouveaux débouchés, de rencontrer d'éventuels agents et distributeurs, d'assister à des colloques et à des conférences; et enfin, le parrainage d'acheteurs étrangers en visite au Canada.

Entre autres initiatives, on peut également citer le Réseau mondial d'information sur les

La société canadienne Partech Lavalin a obtenu des contrats totalisant plus de 500 millions de dollars pour des projets dans le bassin de la mer Caspienne.

